



A Baie Mahault, le 15 février 2019

N° adhésion :
PJ : un pouvoir

objet : convocation à l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire de l'Association de Prévoyance Créole (APC)

Madame, Monsieur, Chère Sociétaire, Cher Sociétaire,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à une Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour que vous découvrirez au dos de ce courrier.

Les dates de première et seconde convocation sont précisées ci-après :

1ère convocation le 18 mars 2019- 14h30

L'Assemblée devra réunir au moins 1 000 adhérents du collège des adhérents, un membre simple et un membre associatif présents ou représentés ou ayant fait usage de la faculté de vote à distance (article 16 des statuts).

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, l'Assemblée se réunira en :

2ème convocation : le mardi 26 mars 2019 - 14h30

L'Assemblée se tiendra au :
Salon Clovis Beauregard
CWTC
Route du CWTC
97122 BAIE MAHAULT

La présente convocation vaut pour l'Assemblée sur première et seconde convocation en cas de non atteinte du quorum à la première réunion.

Je vous rappelle que vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent de l'Association ou par un des bénéficiaires du contrat d'assurance groupe vous liant, en utilisant le pouvoir joint à cet effet.

Seuls les adhérents à jour de leurs cotisations pourront accéder à l'Assemblée. Il vous sera demandé un justificatif d'identité et votre certificat d'adhésion auprès de l'APC.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chère Sociétaire, Cher Sociétaire, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Président de l'APC
Jean Joseph MALIDOR

Association de Prévoyance Créole,
11 immeuble West Side, rue Ferdinand Forest Prolongée - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 - N° de déclaration 9711005518



Ordre du jour

**Le présent ordre du jour
vaut pour l'Assemblée sur première et seconde convocation.**

À titre ordinaire

- Composition du bureau de l'assemblée générale ordinaire,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Bilan et perspective des solutions présentées par l'APC,
- Rapport moral et financier du Conseil d'administration,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ; quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Affectation de l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation du budget 2019,
- Souscription de contrats d'assurance de groupe - Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration et/ou au Président à l'effet de souscrire lesdits contrats d'assurance de groupe [le cas échéant],
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de modifier les contrats d'assurance de groupe par voie d'avenants jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours [le cas échéant],
- Ratification des avenants aux contrats d'assurance de groupe 2018 [le cas échéant],
- Reconduction des mandats de délégation de gestion à la société ADEP et du contrat de mandat de négociation et de souscription de contrats conclu avec la société ADEP,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

A titre extraordinaire :

- Composition du bureau de l'assemblée générale extraordinaire,
- Modifications statutaires (réduction du délai de convocation des assemblées générales de 30 jours à 15 jours),
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

L'ensemble des documents et projets soumis à l'Assemblée sont consultables au siège de l'Association 15 jours avant ladite Assemblée.

